

7 SEVENTY ACADEMY

Société par actions simplifiée au capital de 500 €

Siège social : 22 rue des Roses – 75018 PARIS

910 340 280 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 1^{ER} AVRIL 2025

Les associés de la société « 7 SEVENTY ACADEMY », société par actions simplifiée au capital de 500 €, divisé en 500 actions d'1 €,

- M. Zacharie DRAY, titulaire de :	250 actions
- M. Julien ZARKA, titulaire de :	250 actions
Soit au total les CINQ CENTS ACTIONS composant le capital social	

ont pris ce jour la décision ci-après rapportée, relative à :

- Transfert du siège social – mise à jour corrélative de l'article 4 des statuts.

DECISION UNIQUE

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social du 22 rue des Roses – 75018 PARIS au **8 rue Ruhmkorff – 75017 PARIS**.

Ils décident en conséquence de modifier ainsi qu'il suit le premier paragraphe de l'article 4 des statuts, savoir :

« ARTICLE 4 : siège social

Le siège social est établi à **PARIS (17^{ème}), 8 rue Ruhmkorff** ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Fait à PARIS
Le 1^{er} avril 2025

M. Zacharie DRAY



M. Julien ZARKA

